

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur le point 2.5 « Approbation du budget supplémentaire 2022 »
du Conseil municipal du 25 juin 2022

Ce budget supplémentaire outre le fait d'intégrer les résultats reportés de l'année 2021, va surtout permettre de couvrir des dépenses déjà engagées qui ont coûté plus cher que prévu en 2022 et d'anticiper les augmentations sur plusieurs secteurs obligatoires (énergie, salaires avec la hausse du point d'indice, augmentation du prix des fournitures, coûts alimentaires, ...). C'est un contexte national, voire international, que toutes les communes subissent, qui est une réalité. Mais toutes les communes ne vont pas apporter les mêmes réponses à cette situation.

Les augmentations de prix liées à la crise, touchent aussi la population, même s'il est question, ici ou là, de boucliers tarifaires dont on ne connaît pas bien la portée et surtout la pérennité. Les familles vont subir toutes ces augmentations de prix.

Dans ce contexte, il est encore plus important de maîtriser la dépense.

Il nous est proposé ici une augmentation du budget de fonctionnement de 390 270 €, tout en réinjectant 199 113 € qui devaient initialement être virés en section d'investissement. C'est donc, grosso modo, **une augmentation du Budget de fonctionnement au total de 600 000 €.**

STOP !!!

Le temps est venu de remettre à plat la portée de l'action municipale, de réévaluer les politiques publiques et de voir ce qui est encore de sa compétence obligatoire.

Chaque marché public doit être âprement discuté. Les services nous ont dit s'y être employés avec succès pour les fournitures, et nous les en félicitons. Il doit en être de même dans tous les domaines.

L'organisation des services doit être revue pour **plus d'efficience et un ajustement au plus près des besoins réels** (périscolaire, extra-scolaire, grâce à la réservation préalable obligatoire), le gaspillage doit être écarté (alimentaire, fournitures scolaires ou administratives, renouvellement des ordinateurs, nombre de photocopies, de photocopieurs, ...).

La commune a besoin de retrouver un esprit de maîtrise des dépenses, sinon, les 35 % d'augmentation des taux d'impôts fonciers ne suffiront pas et une nouvelle augmentation deviendrait inévitable.

D'ores et déjà en 2021, la dépense par habitant de notre commune était de 800,05 € par habitant contre 596 € par habitant pour les communes de notre strate.

Elle passe en 2022 avec ce budget supplémentaire à 807,90 € par habitant.

Nous sommes au mois de juin. Il est encore temps de chercher pour 2022 des pistes d'économie afin de compenser les hausses incontournables. Il est urgent de réagir.